Image not found or type unknown

Naturalisarion est possible ou non?

Par **farnoud13**, le **30/12/2008** à **03:15**

bnjour,
De nationalité iranienne,Je suis doctorant en 2eme année de Science du langage à l'université Paris 10.Je suis boursier du gouvernement francais.Ma famme aussi doctorant et boursiere.
nous residons en France depuis 2 ans
Esc-ce qu'on peut demander la natualisation?si oui,quand et comment?
si non,pourquoi?il y a une solution?
tres cordialement

Par **jeetendra**, le **30/12/2008** à **09:33**

bonjour, voici un copié collé des conditions à remplir pour être naturalisé Français, bonne fête de fin d'année à vous, cordialement

Qui peut demander la naturalisation ?

•[fluo]Vous pouvez demander à être naturalisé français si vous êtes majeur et que vous justifiez d'une résidence habituelle en France pendant les cinq ans précédant le dépôt de la demande (condition de stage)[/fluo]

Conditions

STAGE

•[fluo]La condition de stage est réduite à 2 ans si vous avez accompli avec succès deux années d'études dans un établissement d'enseignement supérieur français.[/fluo]

•Vous pouvez être naturalisé sans condition de stage si vous :

?êtes le conjoint ou l'enfant majeur d'une personne qui acquiert ou qui a acquis la nationalité française,

?avez accompli des services militaires dans l'armée française,

?êtes ressortissant d'un Etat sur lequel la France a exercé sa souveraineté, un protectorat, un

mandat ou une tutelle.

?avez le statut de réfugié

?êtes ressortissant d'un Etat dont l'une des langues officielles est le français et que le français est votre langue maternelle ou si vous avez été scolarisé au moins cinq ans dans un établissement enseignant en langue française

?avez rendu des services exceptionnels à la France ou si votre naturalisation présente un intérêt exceptionnel pour la France.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés